



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2148

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon pour l'année 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Deviaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2148**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon pour l'année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est une organisation internationale des Nations-Unies dont le siège est situé à Genève et qui dispose d'un bureau à Lyon depuis 2001.

La mission du Bureau de Lyon est de coordonner et d'appuyer les efforts de l'OMS, pour renforcer les systèmes nationaux de surveillance et d'action, afin de permettre à tous les pays du globe de détecter, d'évaluer, de notifier et de répondre aux événements pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale (pandémies grippales, alertes nucléaires, etc.). Le Bureau de l'OMS à Lyon joue un rôle de coordination technique sur le plan mondial et assure la formation de représentants des pays du monde entier.

Le Bureau de l'OMS à Lyon relève du programme de gestion des situations d'urgence sanitaire de l'OMS de Genève et, plus particulièrement, du département Préparation des pays et règlement sanitaire international.

En 2005, une déclaration de partenariat a été prononcée, suivie de la signature d'un accord relatif au Bureau OMS de Lyon, renouvelé le 16 juin 2010 entre l'OMS et le Gouvernement français.

Cet accord, d'une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction, est entré en vigueur le 2 août 2010 et se poursuit depuis. L'Etat français a d'ailleurs réaffirmé son soutien au Bureau OMS de Lyon à l'occasion de la Conférence de haut niveau sur la sécurité sanitaire internationale co-organisée avec la Commission européenne et placée sous le patronage de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la Présidence néerlandaise de l'Union Européenne en mars 2016 à Lyon.

En 2017, la France a ainsi mobilisé un soutien financier de 5 M€ sur 2 ans pour amplifier les actions portées par l'OMS et son Bureau lyonnais.

I - Objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon

Le caractère international des activités du Bureau de l'OMS Lyon contribue au rayonnement et à l'attractivité nationaux et internationaux de l'agglomération.

L'OMS se positionne en effet comme un acteur essentiel de la vie scientifique lyonnaise, notamment en raison de sa stratégie de développement scientifique, institutionnel et industriel, axée sur la vaccinologie, l'infectiologie et la biotechnologie, mais également à travers la mise en place de synergies avec les acteurs scientifiques régionaux : la Fondation Mérieux, BIOASTER, le laboratoire P4, Lyonbiopôle, VetAgro Sup, le laboratoire ANSES de Lyon, l'université Claude Bernard Lyon 1 (sciences, médecine et pharmacie), ou encore sa participation au comité partenarial de Biovision.

Le Bureau OMS de Lyon est un partenaire durable et engagé, implanté sur le Biodistrict Lyon-Gerland, qu'il contribue également à valoriser sur la scène internationale dans le domaine des sciences de la vie et de la santé.

La Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône, devenus Métropole de Lyon sur le territoire de l'agglomération, soutiennent le fonctionnement du Bureau OMS de Lyon, depuis sa création en 2001, par le biais d'une convention de subvention en nature, relative à la mise à disposition de locaux et à la prise en charge des frais afférents (convention pluriannuelle portant sur la période 2016-2021) et via une convention de subvention de fonctionnement annuelle.

La Métropole souhaite poursuivre son soutien à l'OMS pour assurer son ancrage territorial. La présence pérenne de l'OMS à Lyon permet en effet d'accroître significativement la visibilité et l'attractivité internationale de l'agglomération lyonnaise sur les thématiques clés liées au renforcement des capacités nationales de dépistage et de lutte contre les maladies émergentes ou à potentiel épidémique.

Le Bureau de l'OMS de Lyon permet, en effet, de renforcer les collaborations scientifiques et économiques et actions internationales sur les thématiques santé et maladies infectieuses, notamment au profit des pays en voie de développement.

II - Compte rendu des activités 2016 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2016-1296 du 27 juin 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement de 290 000 € à l'OMS, ainsi qu'une subvention en nature correspondant à la mise à disposition de locaux à titre gratuit et à la prise en charge des frais afférents.

L'année 2016 a été particulièrement riche pour l'OMS et son Bureau lyonnais, marquée par l'organisation, à Lyon, les 22 et 23 mars, avec le Gouvernement français, la Métropole et la Commission Européenne, d'une Conférence de haut niveau sur la sécurité sanitaire internationale. Motivés par la nécessité d'analyser collectivement la récente crise épidémique Ebola survenue en Afrique de l'Ouest, plus de 200 participants internationaux ont partagé leur expérience et leurs analyses, permettant de réaffirmer le rôle absolument central du règlement sanitaire international (2005) porté par le Bureau de Lyon, et les enjeux liés à son appropriation et à sa bonne mise en œuvre par l'ensemble des pays du monde. A cette occasion le Président de la République française a également souligné l'engagement de la France en faveur des missions de l'OMS pour détecter, prévenir et répondre aux urgences de santé publique et réaffirmé son soutien au déploiement des activités de son Bureau de Lyon, en particulier en appui des pays les plus vulnérables, pour le renforcement des systèmes nationaux de santé publique, de surveillance et de riposte.

Outre cet événement majeur, le Bureau OMS de Lyon a également organisé en 2016, à Lyon :

- une consultation technique sur l'alerte précoce et réponse - 15/17 mars - Groupe de travail composé d'experts internationaux et de membres de l'OMS,
- une consultation technique sur l'élaboration des politiques nationales sur les laboratoires de santé - 26/28 avril - Groupe de travail composé d'experts de laboratoires de santé des 6 régions de l'OMS,
- sa réunion statutaire annuelle, le 15 novembre, rassemblant 30 partenaires internationaux ainsi que les bureaux régionaux OMS de l'Afrique, de la Méditerranée orientale et de l'Europe,
- un nombre toujours soutenu de formations.

Les membres du bureau OMS de Lyon participent régulièrement au Biotuesday, à Biovision et ont pris part à des ateliers organisés dans le cadre de la démarche Métropole Intelligente.

En 2016, ce sont en tout 65 pays vulnérables qui ont bénéficié de l'appui du Bureau OMS de Lyon.

En 2016 a également été lancée l'application ARGUS, développée par le bureau OMS de Lyon afin de faciliter la collecte, transmission et analyse des données de surveillance au sein du système de santé. L'année 2017 permettra de poursuivre le développement et la dissémination de cet outil.

Le Bureau de Lyon de l'OMS compte, à fin 2016, 25 membres permanents, administratifs et techniques, de 12 nationalités.

III - Programme d'actions 2017 et plan de financement

Pour aider le Bureau de Lyon à remplir ses missions, la Métropole souhaite poursuivre son soutien au fonctionnement de celui-ci en 2017.

Ce soutien se traduit tout d'abord par une prise en charge des loyers, ainsi que des charges (hors consommations de fluides), liés aux locaux occupés par l'OMS, depuis le 1^{er} mars 2015, dans le bâtiment "Tony Garnier" 24, rue Baldassini à Lyon 7°. Ces locaux sont la propriété de la SEM Patrimoniale de la Métropole et correspondent à un loyer annuel de 129 000 € HT/HC, auquel s'ajoutent un surloyer annuel pour les frais d'aménagement de 59 500 HT/HC, ainsi que des charges représentant, pour l'exercice 2016, un montant total de 63 401,26 € TTC. Le montant du soutien en nature apporté par la Métropole à l'OMS s'élève ainsi à 251 901,26 € en 2017.

Le soutien de la Métropole se traduit par ailleurs par une subvention pour le fonctionnement pour l'année 2017, afin d'accompagner la mise en œuvre du plan d'action visant à atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- identifier et accompagner la mise en œuvre d'actions de renforcement des capacités des pays dans le cadre du renforcement des systèmes de santé.
- soutenir les plans nationaux pour le développement des personnels de santé publique afin que les pays soient mieux préparés à faire face aux urgences sanitaires et à l'application du RSI.
- renforcer le rôle et les compétences des points focaux nationaux (PFN) pour le RSI et créer des communautés de pratiques régionales.
- développer des approches ou outils novateurs comme des plateformes de e-learning ou la technologie virtuelle pour appuyer la mise en œuvre opérationnelle du RSI.
- accroître la mobilisation multisectorielle de l'ensemble des acteurs concernés afin d'institutionnaliser le RSI.

Après l'identification des lacunes en matière de mise en œuvre du RSI, l'OMS pourra déterminer les actions à mener pour le renforcement des capacités dans les pays en lien étroit avec les programmes de renforcement des systèmes de santé, et appuyer le développement ainsi que la mise en œuvre de plans d'actions nationaux intersectoriels en ce sens.

En plus des activités techniques organisées par le Bureau OMS de Lyon pour atteindre les objectifs ci-avant, celui-ci organisera ou participera à de nombreuses manifestations internationales au cours de l'année 2017 qui se tiendront soit à Lyon soit dans des pays hôtes.

Enfin, les membres du Bureau OMS de Lyon ont poursuivi leur participation aux événements de la communauté scientifique implantée dans la Métropole (liste non exhaustive) :

- participation aux réunions mensuelles BioTuesday,
- participation à l'avant-première du film Camille Guerin et le BCG, février, Lyon,
- participation à la cérémonie de parrainage des étudiants de l'École nationale des services vétérinaires, centre collaborateur de l'OIE, Mars 2017, Lyon,
- animation de 2 formations lors des Rencontres Solidarité internationale de l'École supérieure de biologie-biochimie-biotechnologies, Université Catholique de Lyon, sur "le règlement sanitaire international pour la gestion des épidémies" et "l'antibiorésistance vue sous la perspective OMS", mars 2017,
- participation aux travaux de l'association CORDS (Connecting Organizations for Regional Disease Surveillance) mars 2017, Lyon,
- participation à la conférence internationale en santé BIOVISION, avril 2017,
- participation à la Journée internationale de la Rage, Septembre 2017, Lyon,
- présentation de l'intervention, "résistance aux antibiotiques : défi mondial et plan d'action de l'Organisation mondiale de la santé", lors de l'inauguration de l'exposition temporaire, octobre 2017, Lyon.

Le budget prévisionnel de fonctionnement du Bureau OMS de Lyon sur l'année 2017 est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnels	4 375 956	État français	2 475 000
Direction, administration, gestion - coût des activités	284 867	Organisation mondiale de la santé	3 266 323
Sous-total	4 660 823	Métropole de Lyon - subvention fonctionnement	275 000
renforcement du diagnostic de laboratoire, de la qualité et de la gestion du risque biologique	803 700	Métropole de Lyon - locaux/loyers	188 500
renforcement des systèmes nationaux de surveillance épidémiologique	223 250	Métropole de Lyon - locaux/charges	63 400
renforcement des capacités aux points d'entrée	178 600		
solutions d'apprentissage pour le RSI	267 900		
coordination, gestion et administration du bureau du Coordinateur	133 950		
Total	6 268 223	Total	6 268 223

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer à l'Organisation mondiale de la santé, pour le fonctionnement de son Bureau de Lyon, une subvention de fonctionnement à hauteur de 275 000 € pour l'année 2017, en baisse de 5 % par rapport à 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 275 000 € au profit de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le cadre du soutien au Bureau de Lyon pour l'année 2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'OMS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention de fonctionnement.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 632 - opération n° 0P02O3889A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.